*En tête de l’entreprise*

*Logo*

*Forme juridique et capital social*

*Identifiants : TVA intracommunautaire, immatriculation RM/RCS, numéro unique d’identification*

*Adresse*

*Coordonnées téléphoniques, adresse mail*

CONTRAT DE MAINTENANCE

|  |  |
| --- | --- |
| *Ouvrage concerné* |  |
| *Lieu d’installation* |  |
| *Date d’installation* |  |
| *Coordonnées du client* |  |
| *Coordonnées du prestataire (seul, en cotraitance, en sous-traitance) et nom du représentant* |  |

[**CONDITIONS GENERALES** IV](#_Toc414021912)

[**1.** **Objet du contrat** IV](#_Toc414021913)

[**2.** **Prise en charge de l’ouvrage** IV](#_Toc414021914)

[**3.** **Prestations contractuelles** V](#_Toc414021915)

[**4.** **Conditions d’intervention** V](#_Toc414021916)

[*4.1.* *Les visites d’entretien* V](#_Toc414021917)

[*4.2.* *Les réparations* VI](#_Toc414021918)

[**5.** **Durée et dénonciation** VII](#_Toc414021919)

[**6.** **Modification / résiliation du contrat** VIII](#_Toc414021920)

[*6.1.* *Modification du contrat* VIII](#_Toc414021921)

[*6.2.* *Résiliation du contrat* VIII](#_Toc414021922)

[**7.** **Prix – Conditions de paiement - Révision** IX](#_Toc414021923)

[*7.1.* *Prestations d’entretien* IX](#_Toc414021924)

[*7.2.* *Prestations et fournitures facturées en sus* XI](#_Toc414021925)

[**8.** **obligations et responsabilités** XI](#_Toc414021926)

[*8.1.* *Obligations du client* XI](#_Toc414021927)

[*8.2.* *Obligations du prestataire* XI](#_Toc414021928)

[*8.3.* *Limites de responsabilité du prestataire* XII](#_Toc414021929)

[**9.** **Assurances** XII](#_Toc414021930)

[*9.1.* *Obligations du client* XII](#_Toc414021931)

[*9.2.* *Obligations du prestataire* XII](#_Toc414021932)

[**10.** **Fin de contrat** XII](#_Toc414021933)

[**11.** **Litiges** XIII](#_Toc414021934)

[**CONDITIONS PARTICULIERES** XIV](#_Toc414021935)

[**1.** **Objet du contrat** XV](#_Toc414021936)

[**2.** **Services ou prestations compris dans le contrat** XV](#_Toc414021937)

[**3.** **Services ou prestations non compris dans le contrat** XVI](#_Toc414021938)

[**4.** **Services et prestations à réaliser par le client** XVI](#_Toc414021939)

[**5.** **Conditions d’intervention** XVII](#_Toc414021940)

[**5.1.** *Les visites d’entretien* XVII](#_Toc414021941)

[**5.2.** *Les dépannages et réparations éventuels* XVII](#_Toc414021942)

[**6.** **Durée** XVII](#_Toc414021943)

[**7.** **Prix** XVIII](#_Toc414021944)

[**7.1.** *Prestations contractuelles* XVIII](#_Toc414021945)

[**7.2.** *Tarif des dépannages, des visites injustifiées, des rendez-vous non honorés* XVIII](#_Toc414021946)

[**8.** **Adresse de facturation** XX](#_Toc414021947)

[**9.** **Pièces jointes** XX](#_Toc414021948)

[**ANNEXE A : ETAT DES LIEUX** XXI](#_Toc414021949)

[**1.** **Objet** XXI](#_Toc414021950)

[**2.** **Parties** XXI](#_Toc414021951)

[**3.** **L’état des lieux** XXII](#_Toc414021952)

[**4.** **Travaux de mise en conformité ou de remplacement à effectuer par le client conditionnant la mise en route des prestations contractuelles conformément à l’article 2 de ses conditions générales** XXII](#_Toc414021953)

[**5.** **Autres travaux de mise en conformité à effectuer ne reportant pas la prise d’effet du contrat mais restant à la charge du client et n’entrant en aucun cas dans le cadre du présent contrat.** XXIII](#_Toc414021954)

[***ANNEXE B : Constat de réalisation des travaux conditionnant la mise en route des prestations*** XXIV](#_Toc414021955)

[**1.** **Objet** XXIV](#_Toc414021956)

[**2.** **Parties** XXIV](#_Toc414021957)

[**3.** **Constat des travaux** XXIV](#_Toc414021958)

**CONDITIONS GENERALES**

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions selon lesquelles le prestataire assure l’entretien et la maintenance des biens décrits dans les conditions particulières. Le prestataire s’engage à fournir les moyens nécessaires et suffisants pour effectuer les prestations contractuelles dans les meilleures conditions, dans le respect des règles de l’art, des normes et des réglementations en vigueur.

1. Prise en charge de l’ouvrage

Avant la prise en charge de l’ouvrage, les parties effectuent un état des lieux contradictoire annexé au présent contrat. Cet état des lieux permet au prestataire :

* de visiter et prendre connaissance de l’ouvrage qu’il s’engage à entretenir par le présent contrat,
* de préciser l’état et de vérifier la conformité des biens à entretenir avec les normes et réglementations en vigueur.

En cas de non-conformité relevée pouvant présenter des risques pour la sécurité des biens et des personnes ou sur l’environnement ou de matériel présentant un état d’usure avancé, le prestataire conditionne la mise en route des prestations décrites dans le présent contrat à la réalisation préalable par le client des travaux nécessaires à la mise en conformité ou au remplacement du matériel en mauvais état.

Dans ce cas, le contrat signé ne prend effet qu’à compter du constat portant sur la réalisation des travaux de mise en conformité ou de remplacement des matériels en mauvais état signé par les deux parties.

L’original de ce constat est annexé au présent contrat.

Le prestataire ne peut être tenu responsable des défauts, non décelables ou volontairement dissimulés par le client lors de l’état des lieux et de leurs conséquences. Il peut s’agir notamment :

- de vices cachés,

- d’un dimensionnement de l’installation ou de ses composants non adapté aux besoins et à l’utilisation qui en est faite.

Il n’y aura pas d’état des lieux lorsque le présent contrat porte sur la pose d’un ouvrage réalisé par le prestataire et prend effet dès la réception des travaux.

1. Prestations contractuelles

Les prestations comprises dans le contrat sont détaillées dans les conditions particulières qui listent l’ensemble des opérations d’entretien et de maintenance convenues entre les parties et fonction des équipements, objets du contrat. Les opérations effectuées dans le cadre du présent contrat sont conformes aux recommandations des fabricants des biens à entretenir. Elles sont consignées, après chaque intervention, sur un bulletin de visites signé par le prestataire et le client. L’original est conservé par ce dernier.

1. Conditions d’intervention
	1. Les visites d’entretien

Le nombre des visites d’entretien fait l’objet d’un accord entre les deux parties et est précisé dans les conditions particulières. Pour ces visites d’entretien, un rendez-vous est convenu au moins quinze jours à l’avance avec le client, celui-ci pouvant demander un report de **XX** jours ouvrables au moins avant la date fixée. Le prestataire indique à la demande expresse du client si la visite a lieu le matin ou l’après-midi selon son organisation. En cas d’absence du client au rendez-vous, une deuxième date de passage est déterminée selon les modalités énoncées ci-avant.

Toute nouvelle absence du client constatée fait l’objet d’une facturation supplémentaire sur la base fixée dans les conditions particulières.

* 1. Les réparations

Les réparations ne sont pas incluses dans les prestations de base de ce contrat. Néanmoins, en cas de panne, le prestataire s’engage à intervenir sur simple appel téléphonique du client au numéro suivant : **[Insérer numéro de tél. de l’entreprise pour les dépannages]**

Les plages (jours, heures) et le délai d’intervention sont fixés dans les conditions particulières. Les frais découlant de ces dépannages (déplacement, main d’œuvre, pièces et matériels) sont facturés en sus du présent contrat, selon les modalités et coûts prévus aux conditions particulières. Il en est de même si la visite demandée par le client s’avère non justifiée.

Les opérations de dépannage et de réparation font l’objet d’un devis soumis préalablement à l’acceptation expresse du client.

Le client fait son affaire personnelle et s’engage à mettre en cause et à obtenir tout remplacement de pièces et matériels y compris la main d’œuvre et les diverses fournitures nécessaires à l’opération, de l’entreprise qui a réalisé l’installation de l’ouvrage concerné et qui en doit garantie.

1. Durée et dénonciation

La durée du présent contrat est précisée dans les conditions particulières.

La prise d’effet du présent contrat correspond à sa date de signature. Elle peut être conditionnée à la réalisation préalable, à la charge du client, de travaux de mise en conformité de l’installation ou de remplacement de matériels à l’état d’usure avancé selon les conditions définies à l’article 2 des présentes conditions générales.

Le présent contrat est renouvelable par tacite reconduction pour une même durée, sauf dénonciation par l’une ou l’autre des parties envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 2 mois avant le terme du contrat.

Conformément aux dispositions de l’article L.136-1 du code de la consommation :

« *Le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de résiliation.*

*Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat. A défaut de remboursement dans les conditions prévues ci-dessus, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.*

*Les trois alinéas précédents ne sont pas applicables aux exploitants des services d'eau potable et d'assainissement. Ils sont applicables aux consommateurs et aux non-professionnels. »*

1. Modification / résiliation du contrat
	1. Modification du contrat

Le remplacement ou la modification d’ouvrages ou parties d’ouvrage visés par le présent contrat et décrits dans les conditions particulières, au cours de la période de validité du contrat, entraîne la modification du contrat par voie d’avenant soumis préalablement à l’acceptation du client et après prise en charge et état des lieux contradictoires.

Dans le cas où les modifications sont de nature à changer l’objet ou le prix du contrat, un nouveau contrat est établi et signé en lieu et place du présent contrat. A défaut d’acceptation par le client, le contrat est résilié de plein droit.

Toute modification du présent contrat au cours de sa période de validité rendue nécessaire par une évolution règlementaire ou normative est également effectuée par voie d’avenant.

* 1. Résiliation du contrat

Après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse pendant un délai de 15 jours, le présent contrat est résilié de plein droit dès réception de la notification adressée à la partie défaillante par lettre recommandée, dans les cas suivants :

- le non-paiement des sommes dues à l’entreprise dans les délais et selon les modalités convenues,

- le non-respect des obligations contractuelles par l’une ou l’autre des parties.

1. Prix – Conditions de paiement - Révision
	1. Prestations d’entretien

En contrepartie des prestations contractuelles, le client doit s’acquitter du prix convenu au moment de la souscription du contrat selon les modalités définies aux conditions particulières.

Dans le cas d’une mise en route des prestations contractuelles conditionnée à la réalisation préalable de travaux de mise en conformité ou de remplacement de matériel, conformément à l’article 2 des présentes conditions générales, le point de départ des échéances de paiement est la date de signature du constat portant sur la réalisation de ces travaux.

Ce prix est révisé à chaque date d’anniversaire du contrat suivant la formule :

[**Insérer formule de révision avec exemple chiffré à titre d’illustration**]

Les paiements s’effectuent à réception de facture sauf conditions particulières.

* 1. Prestations et fournitures facturées en sus

Pour tout dépannage, toute réparation ou toute visite, justifiée ou non, demandée par le client en dehors des visites contractuellement prévues, les frais de déplacement et de main d’œuvre font l’objet d’une facturation dans les conditions et selon les modalités définies aux conditions particulières.

Les pièces et fournitures diverses sont également facturées en sus conformément à l’article 4.2 des présentes conditions générales. Les factures sont payables à réception sauf conditions particulières.

1. obligations et responsabilités
	1. Obligations du client

Le client s’engage à maintenir en état les installations comprenant les ouvrages pris en charge et, notamment, à ne pas y apporter de modification ou d’aménagement susceptibles de modifier les conditions d’intervention ou le bon fonctionnement des matériels.

Aucun produit, quel qu’il soit, inflammable ou pouvant générer des vapeurs corrosives, ne doit être stocké à proximité des ouvrages, objets du présent contrat. Le libre accès et/ou utilisations des ouvrages devra être constamment garanti au prestataire : en particulier, aucun aménagement postérieur à la signature du contrat ne devra gêner ou empêcher les opérations d’entretien. De même, le respect des prescriptions des fabricants devra être assuré.

Certaines prestations à réaliser régulièrement par le client sur les ouvrages visés par le présent contrat sont mentionnées dans les conditions particulières. Le client ne peut en aucun cas apporter ou faire apporter quelque modification que ce soit, aux ouvrages pris en charge par le présent contrat, sans en informer préalablement le prestataire et obtenir son accord. De même, il ne peut en aucun cas modifier les réglages de ceux-ci.

* 1. Obligations du prestataire

Le prestataire est responsable de la bonne qualité de l’entretien effectué, ainsi que de la bonne exécution des réparations le cas échéant.

Il s’engage dans tous les cas à assurer la bonne utilisation de l’installation dans la mesure où toutes les règles d’installation, de mise en conformité le cas échéant ont été respectées par le client.

* 1. Limites de responsabilité du prestataire

Le prestataire ne peut être tenu responsable des conséquences, ni voir sa responsabilité engagée pour tous les dommages provoqués :

- par toute intervention, fausse manœuvre, malveillance imputable au client ou une intervention étrangère,

- par un non-respect de la part du client des obligations énoncées à l’article 8.1 des présentes conditions générales,

- par une guerre, un incendie, un sinistre dû à des phénomènes naturels (tels que gel, inondation, orage ou tremblement de terre), des rongeurs ou autres animaux, une absence ou défaillance de fourniture électrique, une surtension électrique, une utilisation en atmosphère anormalement polluée (vapeurs grasses et/ou corrosives, poussière abondante, …),

- par l’absence de mise en conformité des installations, soit avant la prise d’effet du contrat conformément à l’article 4 de la fiche d’état des lieux, soit en cours de contrat dès lors que le client a été dûment informé de la nécessité de faire effectuer les travaux sur ses installations pour les mettre en conformité avec la règlementation (les opérations d’entretien sont suspendues à la mise en conformité préalable des installations. A défaut, l’entreprise ne pourrait opposer une exonération de responsabilité),

- ou plus généralement par tout fait (intervention, action etc…) du client ou étranger au prestataire.

1. Assurances
	1. Obligations du client

Le client déclare avoir souscrit un contrat « multirisques locaux », comportant au minimum une garantie responsabilité, des garanties de « dommages par incendie » et « dommages électriques», etc., pour des montants de garantie suffisants pour couvrir les dommages résultant de ces évènements.

* 1. Obligations du prestataire

Le prestataire déclare avoir souscrit une police d’assurance couvrant sa responsabilité civile dans le cadre de ses activités liées au présent contrat. Le prestataire tient son attestation d’assurance à la disposition du client, si ce dernier lui en fait la demande.

1. Fin de contrat

Pour tout contrat se terminant et n’étant de fait pas reconduit, il faudra prévoir un état des lieux contradictoires en fin de contrat, concilié par une remise du carnet d’entretien.

1. Litiges

En cas de litige, si les parties ne parviennent pas à un accord amiable, le tribunal compétent sera celui du lieu du sinistre.

Fait à …………………………….. , en ……………. exemplaires, le …………… ;

Signature du client: Signature et cachet du prestataire :

(avec mention préalable :

« *lu et approuvé reconnaît avoir pris connaissance des conditions particulières* »)

Signé le : [**Insérer date signature**] Signé le : [**Insérer date signature**]

**CONDITIONS PARTICULIERES**

*Les conditions particulières viennent compléter les conditions générales qui font parties intégrantes du présent contrat.*

Entre :

Nom : *[Insérer nom du client]*

Adresse : *[Insérer adresse]*

Adresse de l’installation (si différente) : *[Insérer adresse]*

Tel : *[Insérer n° Téléphone]*  Fax : *[Insérer n° de Fax]* E-mail : *[Insérer adresse E-mail]*

Ci-après dénommé « le client »

Et

L’entreprise *[Insérer nom de l’entreprise]*

Adresse : *[Insérer adresse]*

Tel : *[Insérer n° Téléphone]* Fax : *[Insérer n° de Fax]*  E-mail : *[Insérer adresse E-mail]*

Ci-après désigné « le prestataire »

**- Il a été convenu et accepté ce qui suit -**

1. Objet du contrat

Le présent contrat porte sur l’entretien des biens suivants :

*[Désigner précisément les biens à entretenir et leur localisation]*

La personne à joindre sur place est *[Insérer nom de la personne]*

Ses coordonnées sont les suivantes :

Tel : [*Insérer n° Téléphone*] Fax : [*Insérer n° de Fax*] E-mail : [*Insérer adresse E-mail*]

1. Services ou prestations compris dans le contrat

Les opérations et prestations assurées dans le cadre du présent contrat, comprenant la main d’œuvre nécessaire à leur réalisation, sont les suivantes :

*-*

*-*

*-*

*…*

Il s’agit d’opérations réalisées sur une année et réparties selon le nombre de visites convenues à l’article 5 ci-après des présentes conditions particulières.

1. Services ou prestations non compris dans le contrat

Les services ou prestations suivants ne sont pas compris dans le contrat :

-

-

-

…

Toute demande particulière du client portant sur un ou plusieurs de ces services ou prestations exclues du forfait contractuel fera l’objet d’un devis soumis préalablement à l’acceptation expresse du client.

1. Services et prestations à réaliser par le client

Les services ou prestations suivantes sont à réaliser ou à faire réaliser par le client :

-

-

-

…

1. Conditions d’intervention
	1. Les visites d’entretien

Nombre des visites d’entretien annuelles : *[Insérer nombre de visites]*

* 1. Les dépannages et réparations éventuels

Jours d’intervention : *[Insérer jours d’intervention]*

Horaires d’intervention : *[Insérer horaires d’intervention]*

Délai d’intervention : *[Insérer délai d’intervention]*

1. Durée

Le présent contrat est établi pour une durée de *[Insérer durée du contrat]* tacitement reconductible pour une même durée, sauf dénonciation par l’une ou l’autre des parties au plus tard deux mois avant l’échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception.

1. Prix
	1. Prestations contractuelles

Le présent contrat est souscrit pour la somme globale et forfaitaire de :

Montant en € HT : *[Insérer montant du forfait hors taxe]*

Montant TVA : *[Insérer pourcentage TVA appliqué, en %]*

Montant en € TTC : *[Insérer montant du forfait toute taxe comprise]*

Echéancier des paiements : *[Préciser l’échéancier]*

Indices de révision – valeurs de référence : *[Préciser les valeurs de référence]*

Le contrat sera révisé selon les modalités prévues aux conditions générales.

* 1. Tarif des dépannages, des visites injustifiées, des rendez-vous non honorés

Taux horaire main d’œuvre :

Montant en € HT : *[Insérer montant du forfait hors taxe]*

Montant TVA : *[Insérer pourcentage TVA appliqué, en %]*

Montant en € TTC : *[Insérer montant du forfait toute taxe comprise]*

Frais de déplacement :

Montant en € HT : *[Insérer montant du forfait hors taxe]*

Montant TVA : *[Insérer pourcentage TVA appliqué, en %]*

Montant en € TTC : *[Insérer montant du forfait toute taxe comprise]*

Ces tarifs et frais sont actualisés au 1er janvier de chaque année civile.

1. Adresse de facturation

La facture est envoyée à l’adresse suivante :

*[Préciser l’adresse d’envoi des factures]*

Et adressée à : *[Préciser le destinataire]*

1. Pièces jointes
* Annexe A : Etat des lieux, faisant partie intégrante du présent contrat.
* Annexe B : Constat de réalisation des travaux conditionnant la mise en route des prestations contractuelles conformément à l’article 2 des conditions générales.
* Copie de l’attestation d’assurance couvrant la responsabilité civile du prestataire dans le cadre de ses activités liées au présent contrat.

Fait à …………………………….. , en ……………. exemplaires, le …………… ;

Signature du client: Signature et cachet du prestataire :

(avec mention préalable :

« *lu et approuvé reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales* »)

Signé le : [**Insérer date signature**] Signé le : [**Insérer date signature**]

**ANNEXE A : ETAT DES LIEUX**

Contradictoire à annexer au contrat d’entretien référencé *[Insérer référence du contrat]* conformément à l’article 2 des conditions générales.

Les parties qui ne sont pas accessibles ni visibles ne font pas l’objet d’un état des lieux. Si possible, ces parties devront faire l’objet d’une liste, jointe au présent contrat.

1. Objet

Installation concernée : *[Désigner l’ouvrage et l’installation concernée]*

Adresse de l’installation (si différente de l’adresse du client ci-dessous) : *[Insérer adresse]*

1. Parties

Entre :

Nom : *[Insérer nom du client]*

Adresse : *[Insérer adresse]*

Adresse de l’installation (si différente) : *[Insérer adresse]*

Tel : *[Insérer n° Téléphone]*  Fax : *[Insérer n° de Fax]* E-mail : *[Insérer adresse E-mail]*

Ci-après dénommé « le client »

Et

L’entreprise *[Insérer nom de l’entreprise]*

Adresse : *[Insérer adresse]*

Tel : *[Insérer n° Téléphone]* Fax : *[Insérer n° de Fax]*  E-mail : *[Insérer adresse E-mail]*

Ci-après désigné « le prestataire »

1. L’état des lieux
* Historique sur l’entretien, la maintenance et les dysfonctionnements
* …
* Local
* Ouvrage
1. Travaux de mise en conformité ou de remplacement à effectuer par le client conditionnant la mise en route des prestations contractuelles conformément à l’article 2 de ses conditions générales

1. Autres travaux de mise en conformité à effectuer ne reportant pas la prise d’effet du contrat mais restant à la charge du client et n’entrant en aucun cas dans le cadre du présent contrat.

Fait à …………………………….. , en ……………. exemplaires, le …………… ;

Signature du client: Signature et cachet du prestataire :

(avec mention préalable : « *lu et approuvé* »)

Signé le : [**Insérer date signature**] Signé le : [**Insérer date signature**]

***ANNEXE B : Constat de réalisation des travaux
conditionnant la mise en route des prestations***

Contradictoire à annexer au contrat d’entretien référencé *[Insérer référence du contrat]* conformément à l’article 2 des conditions générales

1. Objet

Installation concernée : *[Désigner l’ouvrage et l’installation concernée]*

Adresse de l’installation (si différente de l’adresse du client ci-dessous) : *[Insérer adresse]*

1. Parties

Entre :

Nom : *[Insérer nom du client]*

Adresse : *[Insérer adresse]*

Adresse de l’installation (si différente) : *[Insérer adresse]*

Tel : *[Insérer n° Téléphone]*  Fax : *[Insérer n° de Fax]* E-mail : *[Insérer adresse E-mail]*

Ci-après dénommé « le client »

Et

L’entreprise *[Insérer nom de l’entreprise]*

Adresse : *[Insérer adresse]*

Tel : *[Insérer n° Téléphone]* Fax : *[Insérer n° de Fax]*  E-mail : *[Insérer adresse E-mail]*

Ci-après désigné « le prestataire »

1. Constat des travaux

Les deux parties constatent la réalisation des travaux et leur bonne réalisation, conditionnant la mise en route des prestations contractuelles de ce présent document.

***Remarque sur les prestations effectuées :***

Fait à …………………………….. , en ……………. exemplaires, le …………… ;

Signature du client: Signature et cachet du prestataire :

(avec mention préalable : « *lu et approuvé* »)

Signé le : [**Insérer date signature**] Signé le : [**Insérer date signature**]